

GALET DU KIT REV-AQUA

Version précédente : 30/11/2011

Date de révision : 10/11/2015

SECTION 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : Galet du Kit REV-AQUA
Autres noms : Acide trichloroisocyanurique
Symclosene
Numéro Enregistrement REACH : Non concerné (biocide)
Numéro CAS : 87-90-1
Numéro CE : 201-782-8

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation identifiée : Produit de désinfection et algicide des eaux de piscine.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : MAREVA PISCINES ET FILTRATION
Adresse : Z.I. du bois de Leuze -25 Av Marie CURIE
13 310 SAINT MARTIN DE CRAU - France
Téléphone / Fax : +33 (0)4.90.47.47.90 / +33 (0)4.90.47.95.07
Adresse E-mail : tech@mareva.fr

Pour la Suisse se référer à la section 16.2

1.4. Numéro d'appel d'urgence

FRANCE :	+33 (0)1.45.42.59.59	ORFILA (INRS)
	+33 (0)4.91.75.25.25	Centre Anti-Poisons de MARSEILLE
ALLEMAGNE :	030.19240 / 030.30686790	Giftnotruf BERLIN
SUISSE :	145 (STIZ Zürich)	

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N°1272/2008

Toxicité aiguë (par voie orale)	Catégorie 4	H302
Lésions oculaires graves / irritations oculaires	Catégorie 2	H319
STOT – exposition unique (inhalation)	Catégorie 3	H335
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	Catégorie 1	H410

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section; voir Section 2.2

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Nocif (Xn)	R22
Irritant (Xi)	R36/37
Dangereux pour l'environnement (N)	R50/53
	R31

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans cette Section; voir Section 16

Effets néfastes les plus importants

Mentionnés en gras dans la partie étiquetage ci-dessous.

GALET DU KIT REV-AQUA

Version précédente : 30/11/2011

Date de révision : 10/11/2015

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N°1272/2008

Symboles de danger :



Mention d'avertissement :

Attention

Mention de danger :

- H302 **Nocif en cas d'ingestion**
H319 **Provoque une sévère irritation des yeux**
H335 **Peut irriter les voies respiratoires**
H410 **Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme**
EUH031 **Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.**
EUH206 **Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).**

Conseils de prudence :

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P305 + P351 + P338 **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX** rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P301 + P312 **EN CAS D'INGESTION:** appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

2.3. Autres dangers

- PBT : Pas de données
vPvB : Pas de données

SECTION 3 – COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Nom chimique	N° CAS	N°CE	N° enregistrement REACH	Concentration
Acide trichloroisocyanurique	87-90-1	201-782-8	Non concerné (biocide)	98 - 100 %

Substance dangereuse ayant une entrée à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) n° 1272/2008

SECTION 4 - PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation : Placer la personne à l'air frais. Donner de l'oxygène si nécessaire.
Consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver la peau immédiatement et abondamment à l'eau claire au moins 15 mn.
Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.
Si la peau est irritée, consulter un médecin.

GALET DU KIT REV-AQUA

Version précédente : 30/11/2011

Date de révision : 10/11/2015

En cas de contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau claire en maintenant les paupières bien écartées pendant 15 minutes minimum.
Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche à l'eau et faire boire de l'eau (seulement si la personne est consciente). Ne pas faire vomir.
Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'inhalation : Maux de gorge, toux et nausées.

En cas de contact avec la peau : Rougeurs, forts picotements, formation de plaie possible.

En cas de contact avec les yeux : Sévères douleurs et larmoiements avec vision déformée.

En cas d'ingestion : Douleurs abdominales, nausée et faiblesse générale.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée, prendre un avis médical.

SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L' INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau en grande quantité sur les foyers, après les avoir isolés.

Moyens d'extinction inappropriés : Extincteur à poudre contenant des composés d'ammonium ou des agents halogènes

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas inflammable mais favorise la combustion des produits ou matériaux combustibles.
Formation de produits dangereux lors de la décomposition (oxydes d'azote, chlore...).

5.3. Conseils aux pompiers

- Porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Si le feu affecte une partie des big bags, containers ou seaux, les isoler du reste des produits et les placer dans un endroit bien ventilé.
- Collecter l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

GALET DU KIT REV-AQUA

Version précédente : 30/11/2011

Date de révision : 10/11/2015

SECTION 6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

- Eviter le contact avec la peau et les yeux.
- Appareil respiratoire autonome en milieu confiné, si oxygène insuffisant, en cas d'émanations importantes.
- Utiliser un équipement de protection individuelle (voir Section 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas décharger dans l'environnement.
- Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
- En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3. Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage

- Recueillir le produit dans des conteneurs proprement étiquetés. Les récipients sont adaptés et fermés pour l'élimination.
- Laver l'emplacement souillé à grande eau.
- Eliminer conformément à la réglementation en vigueur.
- Traiter le produit récupéré selon la section 13.

6.4. Références à d'autres sections

Voir section 8 pour l'équipement de protection individuelle

Voir section 13 pour l'élimination du produit

SECTION 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conserver le récipient bien fermé à l'abri de l'humidité.
- Utiliser dans des zones bien ventilées.
- Ne pas mélanger à d'autres produits chimiques.
- Conserver à l'écart des produits incompatibles (acides, combustibles ou oxydants).
- Ne pas former de poussières. Si les quantités à manipuler sont importantes, prévoir un système d'extraction d'air.
- Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
- Éviter le contact avec les yeux et la peau.
- Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
- Se laver les mains après manipulations.

7.2. Conditions d'un stockage sécurisé incluant les incompatibilités

Stockage : Conserver hermétiquement fermé dans l'emballage d'origine, dans un endroit frais et ventilé.
Stocker à l'abri de la lumière et de l'humidité.
Éviter les températures supérieures à 50°C.
Conserver à l'écart des Produits incompatibles (acides, combustibles, oxydants...).

Emballage : Matière appropriée : plastique (PE, PP, PVC).
Matière non-appropriée : métaux, bois, caoutchouc.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utiliser pour le traitement des piscines. Ne doit pas être mélangé avec d'autres produits chimiques car risques de réactions dangereuses.

GALET DU KIT REV-AQUA

Version précédente : 30/11/2011

Date de révision : 10/11/2015

SECTION 8 - CONTROLES DE L' EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètre de contrôle

Valeurs limites d'exposition

	Acide trichloroisocyanurique
France :	1,5 mg/m ³
Autre(s)	TWA=1,5 mg/m ³

Dose dérivée sans effet (DNEL) et Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Pas de données

8.2. Contrôle de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Voir mesures de protection Section 7

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante et/ou lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter un appareil respiratoire autonome approprié et agréé.

Protection des mains : Porter des gants appropriés pour les produits chimiques.
Prendre en compte l'information donnée par le fournisseur de gants concernant la perméabilité et les temps de pénétration.

Protection des yeux : Lunette de sécurité à protection intégrale.

Protection du corps : Porter un vêtement de protection approprié.

Mesures d'hygiène : S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir Section 6.2

SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Propriétés physiques et chimiques

<i>Aspect :</i>	Galet	<i>Propriétés comburantes :</i>	Comburent au transport et non comburent au stockage
<i>Couleur :</i>	Blanc	<i>Pression de vapeur :</i>	Non applicable
<i>Odeur :</i>	Chlore	<i>Densité apparente :</i>	1,04
<i>pH (à 1%) à 25°C :</i>	2,8	<i>Masse volumique :</i>	1040 kg/m ³
<i>Point de congélation :</i>	Pas de données	<i>Solubilité(s) :</i>	1,28 g/100 ml d'eau à 25°C
<i>Point d'ébullition :</i>	Pas de données	<i>Coeff partage</i>	0,94 (calculé)
<i>Point d'éclair :</i>	Non concerné	<i>n-octanol/eau :</i>	
<i>Taux d'évaporation :</i>	Non applicable	<i>T° auto-inflammation :</i>	Non applicable
<i>Inflammabilité :</i>	Non concerné	<i>T° de décomposition :</i>	225°C
<i>Propriétés explosives :</i>	Non concerné	<i>Viscosité :</i>	Non applicable (substance solide)

9.2. Autres informations

Poids moléculaire : 232,41 g/mol

GALET DU KIT REV-AQUA

Version précédente : 30/11/2011

Date de révision : 10/11/2015

SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

- Substance stable dans les conditions de stockage et de manipulation prescrites section 7.

10.2. Stabilité chimique

- Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions (section 7)

10.3. Possibilités de réactions dangereuses

- se référer au 10.5

10.4. Conditions à éviter

- Chaleur ($T^{\circ} > 50^{\circ}\text{C}$) et humidité (réaction exothermique avec l'eau).
- Dégagement d'hydrogène par réaction avec les métaux.

10.5. Matières incompatibles

- Ne pas mettre en contact (ni même à proximité) d'hypochlorite de sodium (javel) ou d'hypochlorite de calcium : risque d'explosion.
- Acides : dégagement de gaz chlore.
- Matières organiques telles que huile, graisse : risque d'incendie.
- Matières alcalines telles que Na_2CO_3 en présence d'humidité : risque de réaction violente et d'incendie.
- Ammoniac, sels d'ammonium, urée et tous composés similaires qui contiennent de l'azote : risque de formation de trichlorure d'azote, très explosif.
- Alcools, éthers, biurée et solvants tels que toluène, xylène...

10.6. Produits de décomposition dangereux

- Trichlorure d'azote, chlore, acide cyanhydrique.

SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Toxicité aiguë

<i>Inhalation</i>	CL 50 = 0,09 – 0,29 mg/l (rat)
<i>Orale</i>	DL 50 = 490 mg/kg (rat)
<i>Dermale</i>	DL 50 > 2 000 mg/kg (lapin)

==> La substance est classée nocif en cas d'ingestion

11.2. Corrosion cutanée / Irritation cutanée

Non irritant

11.3. Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

11.4. Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé

11.5. Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé

GALET DU KIT REV-AQUA

Version précédente : 30/11/2011

Date de révision : 10/11/2015

11.6. Cancérogénicité

Non classé

11.7. Toxicité pour la reproduction

Non classé

11.8. Toxicité spécifique pour certains organes cibles . Exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires

11.9. Toxicité spécifique pour certains organes cibles . Exposition répétée

Non classé

11.10. Autres informations

Pas de données

SECTION 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Nom du produit/mélange		Durée	Valeurs	Espèce
Acide trichloro- isocyanurique	Poisson	96 h	0,24 mg/l	Salmo gairdneri
		96 h	0,23 mg/l	Lepomis macrochirus
	Invertébrés	48 h	0,21 mg/l	Daphnia magna
	Aquatiques	48 h	0,17 mg/l	Daphnia magna
	Algues	90 h	0,5 mg/l	Chlorella pyrenoidosa,
		3 h	NOEC < 0,5 mg/l	Euglena gracilis

==> La substance est classée très toxique pour les organismes aquatiques

12.2. Persistance et dégradabilité

Substance facilement biodégradable
2 % après 28 jours (biodégradation aérobie)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

FBC = 3,12 (calculé, pas de données expérimentales).

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de données

12.6. Autres effets néfastes

Données non disponibles

GALET DU KIT REV-AQUA

Version précédente : 30/11/2011

Date de révision : 10/11/2015

SECTION 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitements des déchets

- Dissoudre sous agitation le produit à éliminer et le neutraliser avec une solution alcaline (NaOH ou chaux). Puis réduire le chlore avec un agent réducteur (Na_2SO_3). Ajuster le pH avec un acide (H_2SO_4 ou HCl).
- Éliminer conformément aux législations en vigueur
- Ne pas contaminer le sol ou l'eau (empêcher le produit de pénétrer dans les égouts).
- Ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU :

ADR, IMDG : 1479

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies :

SOLIDE COMBURANT NSA (Acide trichloroisocyanurique)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport :

ADR, IMDG : 5.1

14.4. Groupe d'emballage :

ADR, IMDG : II

14.5. Dangers pour l'environnement :

Oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir section 2.2

14.7. Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil d'IBC :

Non applicable

SECTION 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 – Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé ou d'environnement

Directive 2008/98/CE relative aux déchets :
Applicable

Directive 2012/18/UE relative aux accidents majeurs :
Applicable

Règlement (UE) n°649/2012 – Exportations et importations de produits chimiques dangereux :
Applicable
Code ICPE : 4510

Règlement (UE) 98/2013 – Commercialisation et utilisation de précurseurs d'explosifs :
Non applicable

Allemagne : N° Produktnummer : 2007101
Registriernummer : N-41914

GALET DU KIT REV-AQUA

Version précédente : 30/11/2011

Date de révision : 10/11/2015

Suisse : AN: CHZB1068

15.2 – Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'évaluation.

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

16.1- Phrases intégrales mentionnées dans les sections 2 et 3

- R22 Nocif en cas d'ingestion.
- R31 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
- R36/37 Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
- R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R31 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

16.2 - Renseignements concernant le responsable de la mise sur le marché en suisse

Société : **MAREVA AG**
Adresse : St. Alban-Vorstadt 102-PF342
CH-4013 BASEL
Téléphone / Fax : 0041.(0)613226922 / 0041.(0)613226923
Adresse E-mail : tech@mareva.fr

16.3- Autres informations

Version : 2.0

Cette version remplace toute version publiée à une date antérieure.

Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances, des données fournisseurs et des principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit à la date de mise à jour de ce document.

Cette fiche de sécurité concerne le produit spécifiquement désigné.

Voir les notices d'utilisation du produit sur les étiquettes ou les fiches de conseil de votre revendeur professionnel.